

DOSSIER BRUIT AVIS D'EXPERT ACOUSTIQUE INDUSTRIELLE

1. QUEL PHENOMENE PHYSIQUE REGIT LE BRUIT?
2. COMMENT QUANTIFIE-T-ON LE BRUIT ?
3. QUELLE DIFFERENCE ENTRE LE NIVEAU SONORE ET L'EXPOSITION QUOTIDIENNE ?
4. COMMENT MESURE-T-ON LA REVERBERATION D'UN BATIMENT?
5. EST-CE QUE LE BRUIT PEUT ETRE NOCIF POUR L'HOMME?

6. QUELLES PEUVENT ETRE LES CONSEQUENCES DU BRUIT POUR UNE ENTREPRISE ?
7. EST-CE QUE LE BRUIT EST UN PROBLEME COURANT DANS L'INDUSTRIE?
8. QUELS SONT LES POINTS CLES DE LA REGLEMENTATION 'ACOUSTIQUE INDUSTRIELLE' FRANCAISE ?
9. EN TANT QU'EMPLOYEUR, SUIS-JE OBLIGE DE REALISER DES CARTOGRAPHIES SONORES?
10. QUI DOIT REALISER LES RELEVES SONORES?
11. QUI INTERVIENT DANS LE DOMAINE ACOUSTIQUE ?
12. QUELLES SONT LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES ACOUSTIQUES DONT PEUVENT DISPOSER LES MATERIAUX?
13. QUAND INTEGRER L'ACOUSTIQUE DANS UN PROJET INDUSTRIEL?
14. DE QUOI DEPEND LE NIVEAU DE BRUIT D'UN ATELIER ?
15. COMMENT MAITRISER L'AMBIANCE SONORE DE MON ATELIER?
16. QUELS SONT LES PARAMETRES CONDITIONNANT LE RESULTAT D'UN TRAITEMENT ACOUSTIQUE?
17. QUELLES SONT LES PRECAUTIONS A PRENDRE QUAND J'ACHETE UN NOUVEL EQUIPEMENT?
18. QUELS SONT LES DIFFERENTS TYPES DE BESOINS ACOUSTIQUES GENERALEMENT RENCONTRES?
19. COMMENT TROUVER UNE SOLUTION A UN PROBLEME ACOUSTIQUE ?
20. C'EST GRATUIT MAIS QUI FINANCE LE SERVICE?
21. EN UTILISANT CE SERVICE, NE VAIS-JE PAS ETRE TROP SOLLICITE?
22. EST-CE QUE LE BRUIT PEUT ETRE UTILISE POUR MIEUX PRODUIRE?

1. QUEL PHENOMENE PHYSIQUE REGIT LE BRUIT?

Le bruit est le résultat de la vibration d'un corps solide, liquide ou gazeux transmis par le milieu ambiant jusqu'à l'oreille provoquant la sensation de bruit au niveau du cerveau après mise en vibration de la membrane du tympan. Notre oreille transforme le signal mécanique en signal électrique. Le bruit est donc une succession de compressions et de dilatations du milieu ambiant. On parle d'ailleurs en terme physique de pression acoustique.

2. COMMENT QUANTIFIE-T-ON LE BRUIT ?

Le bruit ou la pression acoustique se mesure à l'aide d'un appareil de mesure appelé sonomètre. L'indicateur est le niveau de pression acoustique, il s'exprime en décibel(dB). Un bruit peut avoir une tonalité plus ou moins aiguë ou grave. Pour quantifier ce phénomène on dispose de valeurs de niveaux différentes en fonction des fréquences. Le spectre audible s'étend entre 20 et 20000 hertz. Le décibel A dit dB(A), utilisé entre autre dans la réglementation, est une unité qui intègre le fait que l'oreille soit plus sensible aux hautes fréquences qu'aux basses fréquences.

Niveau sonore en dB(A) Source de bruit Sensation auditive

0 Seuil d'audition CALME

10 Bruissement d'une feuille

20 Studio de radiodiffusion

30 Chambre à coucher

40 Bibliothèque

50 Bureau Bruit courant

60 Conversation normale

70 Restaurant bruyant

80 Trafic important de rue Très bruyant

90 Atelier de couture

100 Atelier de tôlerie Difficilement supportable

110 Presses d'emboutissage

120 Burin pneumatique

130 Marteau riveur Insupportable

140 Turboréacteur

Le niveau sonore est une grandeur logarithmique, chaque fois que le niveau augmente de 3 décibels, on double l'énergie. 2 sources de bruit émettant unitairement 80 dB(A) génèrent ensemble 83 dB(A) et non 160 dB(A). 10 sources de bruit émettant unitairement 80 dB(A) génèrent ensemble 90 dB(A).

Le niveau de bruit au point de réception va dépendre de la puissance acoustique de la source, de la distance de la source au point de réception et des conditions de réverbération du local. Vous retrouverez dans la [rubrique acoustique](#) de dbstop un [glossaire](#), les [bases](#) et les [théories les plus courantes](#).

3. QUELLE DIFFERENCE ENTRE LE NIVEAU SONORE ET L'EXPOSITION QUOTIDIENNE

Ces deux grandeurs s'expriment dans la même unité le dB ou dB(A).

Le niveau sonore représente le bruit à un instant donné en un lieu donné, il peut être fluctuant au cours du temps. L'exposition quotidienne est rattachée à un individu et va représenter la quantité de bruit perçue par une personne durant toute sa journée. Cet indicateur est celui retenu par la [réglementation](#) pour les seuils de 80, 85 et 87 dB(A). Par contre les seuils de 130 et 135 dB relatifs aux bruits impulsions est un niveau sonore ponctuel et non une valeur d'exposition quotidienne.

4. COMMENT MESURE-T-ON LA REVERBERATION D'UN BATIMENT?

La réverbération ou l'écho résulte de la réflexion des ondes sonores sur les parois. La réverbération d'un local va dépendre de son volume et de la nature des parois plus ou moins absorbantes.

Les indicateurs utilisés pour quantifier ce phénomène sont :

- le temps de réverbération exprimé en seconde est le temps mis par une onde sonore pour

diminuer de 60 décibels.

- la décroissance sonore par doublement de distance exprimé en décibel est la diminution du niveau sonore lorsque l'on double la distance entre une source (de référence de type bruit rose) et le point de réception. En champ libre, lorsqu'il n'y a aucune réflexion cette décroissance est de 6 dB. Cet indicateur est généralement celui utilisé pour les bâtiments industriels d'autant plus qu'il y est fait référence dans arrêté d'application du 30/08/90 relatif l'insonorisation des locaux de travail.

Pour faire ce type de mesures, il faut une chaîne de mesure comprenant une source sonore de référence (gros haut parleur avec amplificateur) reliée à un analyseur équipée d'un capteur acoustique dit microphone. On peut également utiliser comme source sonore impulsionnelle pour la mesure du temps de réverbération un pistolet d'alarme.

5. EST-CE QUE LE BRUIT PEUT ETRE NOCIF POUR L'HOMME?

Effectivement au delà d'une certaine exposition, le risque de surdité est probable. Ce risque augmente statistiquement avec le niveau sonore et la durée d'exposition. La norme NFS 31 013 donne des valeurs de risque en fonction du niveau et du nombre d'années d'exposition.

Les valeurs d'exposition inférieures déclenchant l'action de prévention prévue à l'article R. 231-131, paragraphe I, point 1°, à l'article R. 231-133, et à l'article R. 231-134, paragraphe II, sont un niveau d'exposition quotidienne au bruit de 80 dB(A) ou un niveau de pression acoustique de crête de 135 dB(C).

6. QUELLES PEUVENT ETRE LES CONSEQUENCES DU BRUIT POUR UNE ENTREPRISE ?

- Le premier risque est humain puisque lorsque des opérateurs travaillent sans se protéger dans une ambiance sonore trop importante, ceux-ci perdront progressivement leur acuité auditive jusqu'à devenir à long terme sourds.
- Ensuite les conséquences sont financières car une surdité professionnelle déclarée coûte à l'entreprise en moyenne 90000 €.
- Le bruit dégrade les relations interpersonnelles et donc le climat social.
- Le bruit empêche la concentration et donc nuit à la qualité du travail.
- Le bruit rend difficile la communication nuisant à l'efficacité du travail d'équipe et augmentant le risque d'accident du travail. 1 salarié sur 5 se déclare gêné pour communiquer avec un collègue situé à proximité à cause d'une ambiance sonore trop intense.
- Le bruit a des effets secondaires comme la fatigue et agit sur les systèmes nerveux, cardio-vasculaire et digestif.
- Si l'entreprise a un impact sonore perturbant son voisinage, les conséquences peuvent être financières pour réparer le préjudice et nuire en terme d'image.
- L'entreprise qui fabrique des produits silencieux pourra utiliser cet argument pour se différencier et l'utiliser comme facteur clé de succès.

7. EST CE QUE LE BRUIT EST UN PROBLEME COURANT DANS L'INDUSTRIE?

27 % des salariés sont exposés au bruit ce qui représentent plus de 3 millions de personnes en France. (source INRS)

700 surdités professionnelles sont reconnues annuellement (année 97), c'est la troisième cause de maladies professionnelles. (source INRS)

Et plus généralement, dans les enquêtes d'opinion INSEE, le bruit apparaît comme la nuisance jugée la plus importante par 33% des ménages.

8. QUELS SONT LES POINTS CLES DE LA REGLEMENTATION 'ACOUSTIQUE INDUSTRIELLE' FRANCAISE ?

La réglementation du travail et environnementale aborde un certain nombre de points tels que :

- La protection des travailleurs contre le bruit (Décret n° 2006-892 du 19 juillet 2006)
- L'insonorisation des locaux de travail (Décret n° 88-930 du 20/09/88, arrêté d'application du 30/08/90)
- La réduction du bruit des machines (Décret 92-767 du 29/07/92)
- La limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la

protection de l'environnement (Arrêté du 23 janvier 1997).

· La protection des travailleurs contre les vibrations (Décret n° 2005-746 du 4 juillet 2005).

Ces exigences sont harmonisées par des directives européennes :

La directive 86/188/CEE du 12/05/86, dite 'directive bruit' concerne la protection des travailleurs contre les risques dus à l'exposition au bruit.

La directive 89/392/CEE du 14/06/89 dite 'directive machines' modifiée par les directives 91/368/CEE du 20/06/91, 93/44/CEE du 14/06/93 et 93/68/CEE du 22/07/93, concerne la sécurité des machines et spécifie les exigences à respecter notamment en matière de bruit émis.

La directive 89/686/CEE du 21/12/89 rapproche les législations des états membres relatives aux équipements de protection individuelle.

La directive 2003/10/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 février 2003 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (bruit) (dix-septième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE)

Vous pourrez retrouver les textes Français dans la [rubrique réglementation de dBstop](#)

9. EN TANT QU'EMPLOYEUR, SUIS-JE OBLIGE DE REALISER DES CARTOGRAPHIES SONORES?

La [loi \(Décret n° 2006-892 du 19 juillet 2006\)](#) impose d'identifier les salariés soumis à plus de 80 dB(A) d'exposition sonore quotidienne ou à des bruits impulsifs supérieurs à 135 dB puisque pour ces populations et leur lieu de travail existent des obligations. Pour procéder à cette identification, l'employeur peut avoir recours à une estimation. L'estimation est une opération qualitative d'écoute du bruit ou une opération quantitative d'orientation à l'aide d'un sonomètre. Si vous recherchez ce type d'instrumentation, vous pourrez retrouver dans le [catalogue dbstop](#) un peu plus de 2000 produits dont les gammes de sonomètre et d'analyseur proposées par les fabricants ou lancer gratuitement une consultation dans le [carrefour d'affaires](#) et vous choisirez d'être contacté par 2 à 5 spécialistes.

10. QUI DOIT REALISER LES RELEVES SONORES?

Il n'y a pas d'obligation réglementaire sur qui doit réaliser la campagne de mesures acoustiques. Ce peut être un organisme spécialisé ou l'entreprise elle-même. Par contre la réglementation prévoit un certain nombre de critères opératoires pour le mesurage des niveaux sonores afin de quantifier l'exposition sonore quotidienne des opérateurs sur leur lieu de travail concernant les méthodes et appareillages, l'échantillonnage... Une norme existe pour quantifier l'exposition quotidienne d'un opérateur, il s'agit de la norme NFS 31 084. L'INRS, les CRAM délivrent des listes de sociétés spécialisées. Pour vous aider dans ces démarches, vous pourrez également retrouver les coordonnées d'acteurs spécialisés dans [l'annuaire dbstop](#) ou lancer gratuitement une consultation dans le [carrefour d'affaires](#) et vous choisirez d'être contacté par 2 à 5 spécialistes.

11. QUI INTERVIENT DANS LE DOMAINE ACOUSTIQUE ?

DBstop recense dans son [annuaire](#) un peu plus de 1400 acteurs disposant d'une offre de services ou de produits acoustiques.

L'offre de services acoustiques comprend les activités de recherche, de contrôle, d'étude, de formation, d'ingénierie et de pose de produits et matériaux acoustiques. Ces offres s'adressent généralement à l'industrie, au secteur du bâtiment et au grand public.

L'offre de produits acoustiques comprend :

- les matériels de mesure, les logiciels
- les protections et prothèses individuelles, l'audiométrie
- les produits routiers et ferroviaires
- les produits de construction du type cloison, plafond, absorbant, isolant, antivibratoire, porte, fenêtre, silencieux, joints
- les produits electro-acoustiques et la sonorisation.

Vous pourrez retrouver dans le [catalogue dbstop](#) un peu plus de 2000 produits accessibles par fabricant, nom de produit, mots clés d'application, performances acoustiques et simuler l'efficacité des produits dans les conditions de votre projet.

Finalement l'offre est vaste et généralement peu connue, le [carrefour d'affaires dbstop](#) vous

permettra d'accéder facilement aux produits ou services qui vous aideront pour traiter vos problématiques acoustiques.

12. QUELLES SONT LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES ACOUSTIQUES DONT PEUVENT DISPOSER LES MATERIAUX?

L'onde sonore transmise par voie aérienne qui est incidente sur un matériau va être :

- Une partie réfléchi : la réflexion
- Une partie absorbée : l'absorption
- Une partie transmise au travers du matériau : la réfraction

La capacité d'un matériau à absorber sera quantifiée par son coefficient d'absorption ou α sabine (sans unité). Pour un matériau très absorbant il tend vers 1 et pour un matériau très réfléchissant il tend vers 0.

La capacité d'un matériau à atténuer l'onde réfractée sera quantifiée par son indice d'affaiblissement. Il est exprimé en décibel (R_w en dB). Plus l'indice est important plus le matériau est isolant acoustique.

L'onde sonore peut également être transmise par les structures, on dit par voie solidienne. C'est le cas par exemple des planchers qui transmettent les bruits d'impact des pas. L'indicateur est l'indice de réduction du bruit de choc exprimé en décibel (Δ_{Lw} en dB). Plus l'indice est important plus le matériau est isolant acoustique aux bruits de choc.

Ces indicateurs sont communiqués en valeur globale pondérée, ils varient avec la fréquence, de ce fait ils peuvent être détaillés par bandes de fréquences, généralement par bandes d'octaves (125, 250, 500, 1000, 2000 et 4000 Hz).

Dans le [catalogue dBstop](#), vous pourrez retrouver des matériaux ou systèmes à partir de leurs performances acoustiques grâce à son moteur de recherche multicritères.

13. QUAND INTEGRER L'ACOUSTIQUE DANS UN PROJET INDUSTRIEL?

La conception d'un projet est le moment opportun pour intégrer la dimension acoustique. Son intégration à ce stade est plus économique et autorise plus de possibilités alors que l'intervention au stade curatif implique généralement beaucoup plus de contraintes, des pertes d'exploitation éventuelles, une image négative...

Avant l'aménagement d'une nouvelle unité de production, il est possible de simuler le fonctionnement de l'outil de production et de réaliser des cartographies sonores prévisionnelles à l'intérieur des bâtiments et à l'extérieur vis à vis du voisinage. Ceci permet d'anticiper les problèmes et d'intervenir sur des paramètres tels que la position des sources sonores vis à vis des zones de travail ou vis à vis des voisinages sensibles, leur puissance acoustique ou la réverbération des locaux. Si on prend le cas de la réverbération, l'incidence d'un bardage absorbant en toiture sera de quelques euros (3 à 4) par m^2 alors que son traitement en curatif pourra nécessiter un investissement 10 fois supérieur + perte d'exploitation éventuelle liée à l'arrêt de l'outil pendant les travaux. L'acquisition d'un nouvel équipement est un moment privilégié pour se soucier de son impact sonore et d'intégrer dans son cahier des charges d'achat un objectif de puissance acoustique compatible avec ses objectifs d'ambiance sonore. Le bruit est transmis par voie aérienne mais également par voie solidienne. Pour éviter des contributions solidiennes trop importantes et des phénomènes de résonance, il peut être important de se soucier des conditions de montage comme en particulier la désolidarisation des fixations des machines tournantes. Pour vous aider dans ces démarches, vous pourrez retrouver les coordonnées d'acteurs spécialisés dans l'[annuaire](#) ou lancer gratuitement une consultation dans le [carrefour d'affaires](#) et vous choisirez d'être contacté par 2 à 5 spécialistes.

14. DE QUOI DEPEND LE NIVEAU DE BRUIT D'UN ATELIER ?

Le niveau de bruit d'un atelier n'est généralement pas homogène mais l'ambiance sonore va dépendre essentiellement de 3 paramètres :

- La puissance acoustique des sources sonores situées dans l'atelier
- La densité de ces sources
- Les conditions de réverbération du bâtiment

15. COMMENT MAITRISER L'AMBIANCE SONORE DE MON ATELIER?

Le bruit ayant une incidence sur la productivité des opérateurs, un objectif d'ambiance sonore adaptée à l'activité peut être fixé. Pour cela ils existent des préconisations INRS ou des études comme les courbes du professeur Wisner qui définissent en fonction de l'activité les objectifs de spectres d'ambiance sonore conseillés. Ensuite un bilan sonore de l'existant ou de ce qui va être installé permet d'identifier les sources sonores et quantifier la contribution de chacune d'elles à l'ambiance globale. Les techniques de simulation d'acoustique prévisionnelle permettent de calculer une cartographie sonore en intégrant la puissance acoustique des sources, leur position dans l'espace, la nature des matériaux constituant le bâtiment modélisant ainsi les conditions de réverbération. Une fois le modèle réalisé il suffit de vérifier si la cartographie est conforme aux objectifs. Dans le cas contraire, des actions peuvent être simulées du type :

- Réduction de la puissance acoustique d'une ou plusieurs sources ce qui se concrétiserait par la réalisation de traitement acoustique du type (silencieux, capotages, effet d'écrans, réduction des vibrations...) ou le remplacement des machines en question par des machines plus silencieuses
- Mise en place de traitements pour la réduction de la réverbération (matériaux absorbants de type plafond, revêtement mural, baffle...)

Vis à vis de l'extérieur des principes similaires peuvent être utilisés. L'objectif est fixé en règle générale pour respecter la réglementation acoustique environnementale (Niveaux limites de bruit ambiant en limite de propriété et conditions d'émergence sur les zones à émergences réglementées (riverains les plus proches du site)). Pour vous aider dans ces démarches, vous pourrez retrouver les coordonnées d'acteurs spécialisés dans l'[annuaire](#) ou lancer gratuitement une consultation dans le [carrefour d'affaires](#) et vous choisirez d'être contacté par 2 à 5 spécialistes.

16. QUELS SONT LES PARAMETRES CONDITIONNANT LE RESULTAT D'UN TRAITEMENT ACOUSTIQUE?

Les conditions de la réussite d'une action de cette nature se situent à 3 niveaux :

- Une bonne analyse du problème : quel est mon objectif? quels sont les moyens à mettre en œuvre?
- Le choix des systèmes constructifs et matériaux répondant aux objectifs de performance définis dans le cadre de l'étude
- La mise en œuvre des matériaux ou produits conditionnent également le résultat ce qui implique le choix d'entreprises qualifiées en fonction des travaux à réaliser.

Pour vous aider à obtenir des résultats acoustiques, vous pourrez retrouver les coordonnées des acteurs spécialisés dans l'[annuaire](#) ou lancer gratuitement une consultation dans le [carrefour d'affaires](#) et vous choisirez d'être contacté par 2 à 5 spécialistes.

17. QUELLES SONT LES PRECAUTIONS A PRENDRE QUAND J'ACHETE UN NOUVEL EQUIPEMENT?

Pour éviter de mauvaises surprises lors de la mise en route, il est préférable d'intégrer dans son cahier des charges d'achat un objectif de puissance acoustique exprimé en dB ou dB(A). Une étude d'impact aura été menée préalablement pour que cet objectif de puissance soit compatible avec l'ambiance sonore souhaitée. Le fournisseur de l'équipement ne pourra pas en général s'engager sur un niveau de bruit au sein de votre atelier ou en limite de propriété sauf à mener cette étude d'impact. En effet le bruit après installation va dépendre de la puissance acoustique de ce nouvel équipement mais également du bruit de fond (bruit généré par le reste de l'installation avant mise en service du nouvel équipement), des conditions de réverbération de votre atelier et des points de réception où vous fixez votre objectif d'ambiance sonore. Le bruit dépend souvent des conditions de fonctionnement de l'équipement (en charge, à vide, à plein régime...), il est donc important de bien préciser l'objectif de puissance acoustique avec les conditions de fonctionnement du nouvel équipement.

Pour vous aider dans ces démarches, vous pourrez retrouver les coordonnées de d'acteurs spécialisés dans l'[annuaire](#) ou lancer gratuitement une consultation dans le [carrefour d'affaires](#) et vous choisirez d'être contacté par 2 à 5 spécialistes.

18. QUELS SONT LES DIFFERENTS TYPES DE BESOINS ACOUSTIQUES GENERALEMENT RENCONTRES?

Sur dbstop nous avons développé un [outil](#) pour aider les internautes à formaliser leur besoin acoustique puis le diffuser auprès des spécialistes . Nous avons constitué une base d'environ 300

situations de besoin reliées à la base de l'offre comprenant 80 spécialités.

La première étape d'analyse propose 7 possibilités qui sont les suivantes :

- Intégrer l'acoustique dans un projet de recherche et développement
- Faire le contrôle acoustique d'une installation ou produit existant
- Vous n'avez pas de cahier des charges acoustique et vous souhaitez faire un diagnostic ou concevoir l'acoustique d'une installation, équipement ou produit
- Vous voulez faire des travaux et vous avez un cahier des charges acoustique existant (moyens à mettre en oeuvre définis)
- Réaliser un traitement acoustique clé en main avec garantie de résultat
- Se former en acoustique
- Acheter des produits ou matériaux acoustiques

Une fois ce premier choix réalisé 3 à 4 écrans successifs permettent d'affiner la demande et de l'orienter vers les entreprises spécialisées disposant des compétences et des moyens adaptés pour formuler des réponses de qualité et compétitives.

19. COMMENT TROUVER UNE SOLUTION A UN PROBLEME ACOUSTIQUE ?

En utilisant le carrefour d'affaires dbstop qui vous aide à la formalisation de votre problématique acoustique, vous allez bénéficier gratuitement d'un outil innovant et efficace qui vous permet de trouver un fournisseur spécialisé répondant à vos propres critères parmi une base d'un millier de fournisseurs potentiels.

En répondant à 5 questions au maximum exprimées dans un langage de non spécialiste, vous pouvez décrire votre situation, votre problématique acoustique. Le système permet de rapprocher la problématique exposée d'une des 80 spécialités représentées dans la base de compétences acoustiques dBstop.

(300 situations différentes de besoin ont été modélisées dans la base de connaissance)

Vous choisissez de consulter entre 2 et 5 fournisseurs potentiels au maximum.

Votre besoin est transmis à l'ensemble des sociétés référencées sur la spécialité concernée par la problématique que vous avez exposée.

Les fournisseurs ciblés prennent connaissance du projet sans connaître votre identité.

Si effectivement, le projet intéresse le fournisseur, il fait l'acquisition de vos coordonnées et rentre en relation avec vous.

Que de démarches laborieuses vous seront ainsi épargnées pour trouver le spécialiste ou le produit acoustique que vous recherchez !

20. C'EST GRATUIT MAIS QUI FINANCE LE SERVICE?

Le service est financé par les acteurs de l'offre. Chaque fois qu'un fournisseur rentre en relation avec un acheteur potentiel il achète les coordonnées. C'est pour lui un moyen de prospection qui est d'ailleurs plus économique que les moyens traditionnels à sa disposition pour rechercher des besoins acoustiques. De plus, le fait de ne traiter que les projets réellement en relation avec son savoir – faire c'est un moyen de gagner du temps et d'être ainsi plus compétitif.

21. EN UTILISANT CE SERVICE, NE VAIS-JE PAS ETRE TROP SOLLICITE?

Lorsque vous formalisez votre demande, vous décidez de consulter entre 2 et 5 sociétés. Si vous choisissez par exemple d'avoir 3 propositions, le quatrième fournisseur qui souhaiterait faire l'acquisition de vos coordonnées se verrait recevoir un message lui indiquant que votre demande est satisfaite et qu'il ne peut acquérir vos coordonnées. Vous aurez ainsi 3 appels de prise de contact et pas un de plus. Le carrefour d'affaires dbstop vous fait gagner du temps pour la formalisation de votre besoin acoustique, sa diffusion auprès des spécialistes mais également dans l'opération de traitement des offres puisqu'il vous évite des consultations trop larges. Par ailleurs vous initiez une relation de type gagnant-gagnant avec le fournisseur que vous allez choisir puisqu'il aura décidé de rentrer en contact avec vous jugeant que votre projet est tout à fait dans son domaine d'intervention.

22. EST-CE QUE LE BRUIT PEUT ETRE UTILISE POUR MIEUX PRODUIRE?

On peut associer à chaque bruit une signature distinctive qui peut permettre d'identifier des états,

des problèmes d'usure, de la non-qualité. Des relevés sonores ou vibratoires peuvent être faits sur le process dans le but de le surveiller. Des palliers ou des spectres enveloppes peuvent être des déclencheurs d'opérations de maintenance, de réglage ou de mise au rebus de produits. Certains fabricants de matériels de mesure disposent de gammes spécialisées dans le contrôle de production et des bureaux d'études ont une grande expérience de ce type de projet. Le carrefour d'affaires dbstop vous permettra d'accéder facilement aux produits ou services qui vous aideront pour traiter ce type de problématiques acoustiques.